

Cadre de référence

UTILISATION DU NUMÉRIQUE



Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Introduction	3
2. Objectifs.....	4
3. Responsabilités et obligations.....	4
3.1 Pour le personnel (régulier, temps partiel, stagiaire).....	4
3.2 Pour tous les utilisateurs (y compris le personnel).....	5
4. Sanctions possibles.....	7
5. Responsabilité de l'application du cadre de référence.....	7
6. Entrée en vigueur.....	7
7. Glossaire	8

1. Introduction

Le Centre de services scolaire des Chênes reconnaît la présence grandissante des outils informatiques et des médias sociaux dans la réalité de tous. Le Web est un outil de diffusion rapide et efficace qui permet de joindre un public vaste et diversifié. Le Centre de services scolaire des Chênes reconnaît également l'importance pour ses élèves et son personnel d'avoir accès à ses ressources numériques pour la réalisation des activités pédagogiques, de gestion et des services à la communauté reliés à sa mission.

Toutefois, le centre de services scolaire doit s'assurer que l'utilisation du numérique est conforme aux différentes lois auxquelles il est assujéti, à des règles de conduite et à une éthique dont les objectifs et les principes directeurs sont définis dans le présent cadre de référence.

Au-delà des dispositions contenues dans le présent cadre de référence, le Centre de services scolaire des Chênes s'attend à ce que la conduite de chaque utilisateur soit dictée par des règles usuelles de bienséance, de courtoisie et par les autres politiques du centre de services scolaire ainsi que par les encadrements légaux tels que La Charte des droits et libertés de la personne¹ et le Code civil du Québec².

¹ Charte des droits et libertés de la personne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

² Code civil du Québec : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/CCQ-1991>

2. Objectifs

Par ce cadre de référence, le Centre de services scolaire des Chênes veut encadrer l'utilisation du numérique et promouvoir le développement de la compétence numérique notamment la dimension « agir en citoyen éthique à l'ère du numérique ».

3. Responsabilités et obligations

3.1 Pour le personnel (régulier, temps partiel, stagiaire)

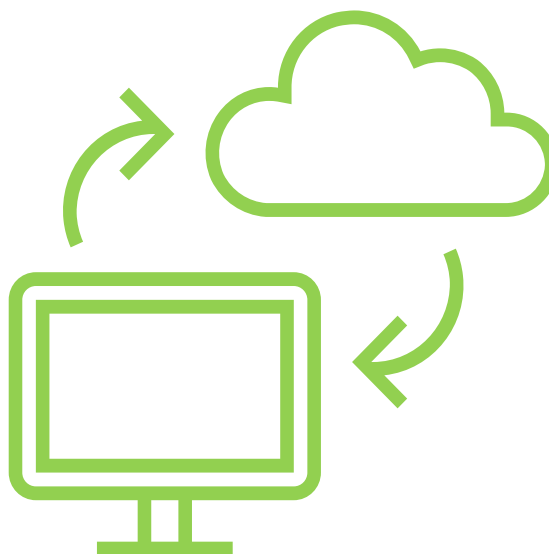
Agir en conformité avec le devoir de loyauté qui lui incombe :

Préserver la confidentialité de l'information obtenue dans le cadre de son travail en respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels;

Signaler à son supérieur immédiat ou au service des communications les éléments diffusés sur les outils numériques qui pourraient porter atteinte grave à la réputation du centre de services scolaire.

Choisir les outils numériques

Choisir les outils en tenant compte de l'âge minimal requis par ceux-ci lors des activités pédagogiques et s'assurer du respect de leurs règles d'utilisation. Lorsque requis, faire signer le formulaire approprié³.



³ [Formulaire d'autorisation aux applications pédagogiques](#)
[Formulaire de convention de prêt d'outils technologiques à la maison](#)
[Formulaire de consentement pour la captation et diffusion d'image et voix](#)
[Formulaire d'autorisation diffusion de matériel visuel_mineur](#)
[Formulaire d'autorisation diffusion de matériel visuel_majeur](#)

3.2 Pour tous les utilisateurs (y compris le personnel)

S'engager

- En tant que centre de services scolaire à offrir des moyens de perfectionnement en lien avec la compétence numérique;
- En tant que membre du personnel à continuer de perfectionner sa compétence numérique selon la nature de l'emploi;
- En tant qu'élève à développer sa compétence numérique;

Adopter en tout temps un discours respectueux et bienveillant. L'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne stipule que « Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ».

Obtenir le consentement de la personne pour la photographier, la filmer ou l'enregistrer de même que pour la diffusion des photos, des vidéos ou des enregistrements. En effet, le droit à l'image est un droit fondamental prévu à la Charte des droits et libertés de la personne et dans le Code civil du Québec. Celui-ci doit être protégé et chacun se doit aussi de respecter celui des autres;

- Pour les élèves, signaler immédiatement à un adulte responsable les éléments diffusés sur les médias sociaux qui pourraient porter atteinte à ce droit.

Obtenir l'autorisation écrite du centre de services scolaire pour utiliser son nom ou son logo pour la création de comptes sur les différents médias sociaux.

Utiliser les plateformes supportées par le centre de services scolaire à des fins pédagogiques et/ou administratives.

Agir de manière éthique lors de mon utilisation du numérique

- Être conscient de l'impact de son utilisation du numérique sur son bien-être physique et psychologique;
- Comprendre les enjeux liés à la marchandisation des renseignements personnels, à l'influence de la publicité numérique et à la perception de la crédibilité des sites Web;
- Mener une réflexion éthique sur les lois et les règlements en vigueur qui portent sur le numérique, y compris ceux qui concernent le droit d'auteur.



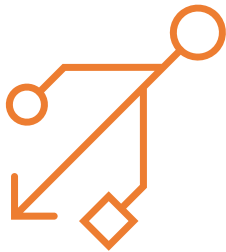
Prendre conscience que le réseau sans-fil du Centre de services scolaire des Chênes est partagé entre tous les utilisateurs. Conséquemment, une utilisation pédagogique ou administrative de celui-ci est à privilégier pour préserver son fonctionnement optimal.

Choisir un outil de discussion approprié selon la nature de sa communication (*privée ou publique*) pour préserver sa vie privée et celle des autres utilisateurs en privilégiant les plateformes supportées par le centre de services (ex. : Suite Office 365, Google Workspace, Mozaïk).

Respecter le droit à la déconnexion de chacun et prioriser les communications durant les heures usuelles.

Utiliser le matériel du centre de services scolaire à des fins pédagogiques et/ou administratives seulement.

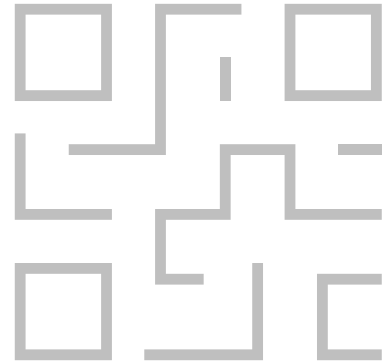
Respecter le matériel mis à sa disposition par le centre de services scolaire et compléter au besoin les documents appropriés.



Adopter des comportements adéquats pour assurer la sécurité des systèmes (virus, introduction illicite).

Utiliser exclusivement ses codes d'accès et mots de passe personnels et les garder confidentiels.

Utiliser le matériel assujéti à des droits d'auteur dans le respect de la Loi sur le droit d'auteur du Canada, incluant les images, photos, vidéos, matériels pédagogiques, etc.

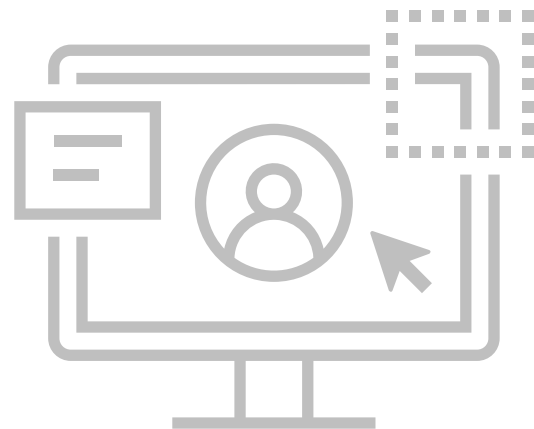


Respecter l'âge légal pour accéder aux ressources et plateformes numériques.

Naviguer sur des sites ayant un contenu approprié au contexte scolaire uniquement.

Utiliser l'adresse courriel mise à sa disposition par le centre de services scolaire qu'à des fins professionnelles, lors la création d'un compte sur les plateformes numériques.

Protéger ses renseignements personnels et ceux d'autrui pour éviter qu'ils ne deviennent publics.



4. Sanctions possibles

Le centre de services scolaire mettra en place des mécanismes de surveillance appropriés afin de s'assurer que l'usage qui est fait d'Internet et du numérique est conforme au présent cadre de référence.

Le non-respect de ces règles d'utilisation peut entraîner des sanctions administratives ou disciplinaires, comme la perte du privilège d'utilisation des outils ou des accès.

De plus, tout utilisateur qui contrevient à certaines règles contenues dans ce cadre peut également s'exposer à des poursuites de nature civile, pénale ou criminelle.

5. Responsabilité de l'application du cadre de référence

Il est de la responsabilité de tous les utilisateurs de connaître et d'appliquer ce cadre de référence.

La direction de l'école, du centre, du service ou, ultimement, la direction générale du centre de services scolaire est responsable de l'application du présent cadre de référence.

6. Entrée en vigueur

Le présent Cadre de référence relatif à l'utilisation du numérique du Centre de services scolaire des Chênes entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023.



7. Glossaire

Citoyenneté numérique

Fait de posséder des équipements et des compétences liés aux TIC et permettant de participer à la société numérique, par exemple d'accéder à des informations gouvernementales en ligne, d'utiliser des sites de réseaux sociaux et de faire usage d'un téléphone mobile.

Compétence numérique

Capacité de repérer, d'organiser, de comprendre, d'évaluer, de créer et de diffuser de l'information par l'intermédiaire de la technologie numérique. Elle revêt donc plusieurs dimensions, soit les compétences liées aux TIC, les compétences sociales et collaboratives ainsi que les compétences cognitives. L'apprentissage de comportements éthiques et responsables en fait également partie. La compétence numérique est liée à des obligations citoyennes juridiquement encadrées par différentes lois sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels de même que sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ainsi que par le Code criminel⁴.

Numérique

Ensemble des techniques et des technologies de production, de stockage, de traitement, de diffusion et d'échange de l'information et des applications de l'information, y compris les systèmes d'intelligence artificielle. Il fait référence, indistinctement, aux technologies de l'information et de la communication, aux technologies numériques, aux infrastructures numériques ainsi qu'aux données qu'elles produisent et recueillent.

Outils numériques

Technologies utilisées pour une fonction particulière liée au traitement de l'information, à la communication, à la création de contenu, à la sécurité ou à la résolution de problèmes.

Utilisateurs

Membres du conseil d'administration, membres du personnel, élèves jeunes et adultes et toutes personnes externes ou firmes externes appelées à utiliser les ressources informatiques du centre de services scolaire.



⁴ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>